



**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR PARTICIPER A LA
FORMATION SSIAP 1**

- 1 PHOTO IDENTITE
- COPIE CNI
- CERTIFICAT MEDICAL JOINT DUMENT REMPLI
- PSC1 OU SST EN COURS DE VALIDITE

Le gérant de T L F

SARL TLF
1691, Rue H Becquerel - ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0590 88 26 06 - Fax : 0590 323 744 - tlf971@me.com
Siret : 482 610 106 00012 - APE : 8559A

SARL TLF : TOUTE LA FORMATION

Tel.: +590 590 982 606 - email_tlfag97@gmail.com - www.tlf971.fr - 1691, rue Becquerel – ZI Jarry – 97122
Baie-Mahault - Siret 48261013600038 – APE 8559A - Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par
la Préfecture de la Guadeloupe - Agrément CNAPS FOR-971-2026-12-29-20210586754
Certifications QUALIANOR N°330SPInd1 du 01/12/2021 et QUALIOPi N°147OFInd3 du 15/11/2021
Agrément SSIAP N° 2101 - Agrément SST N°1438435/2018/SST-01/O/20

Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

CERTIFICAT MÉDICAL (1)

Je soussigné, Docteur

Certifie, après examen, que :

Mr, Mme, Melle prénommé(e)

- a satisfait à un examen général clinique normal,
- présente un appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- a une absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre,
- a une acuité auditive normale avec ou sans correction,
- a une acuité visuelle normale avec ou sans correction,
- une perception optimale de la totalité des couleurs,
- n'a pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- n'a pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

Pour les personnes de plus de 45 ans souhaitant se présenter à la formation SSIAP 1 ou SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

L'examen médical indique que cette personne doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- cours théoriques de plusieurs heures,
- exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel,
- manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés,
- se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur,
- effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400m environ,
- monter sur une échelle (maximum 2 mètres),
- effectuer les gestes de premiers secours à personnes,
- évacuer d'urgence une victime potentielle,
- percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme,
- s'exprimer en public ainsi que par les moyens de communication filaires ou radio.

Observations

En conséquence, les conditions d'aptitude physique de cette personne la rendent - APTE - - INAPTE (5) à l'accès à la formation pour tenir un emploi au sein des services de sécurité incendie des ERP (2) et des IGH (3), emploi décrit dans l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux S SIAP(4).

Fait à

Le

SIGNATURE DU MÉDECIN ET CACHET

(1) : Ce document est à remettre obligatoirement lors de l'arrivée en stage

(2) : Etablissements Recevant du Public

(3) : Immeubles de Grande Hauteur (supérieur à 28 mètres, très souvent supérieur à 50 mètres)

(4) : Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

(5) : Rayer la mention inutile

